

DECISION N° 2023-60

Marché 2021-140 lot 13 - Création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la Ville de Perpignan - Rue Foch - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

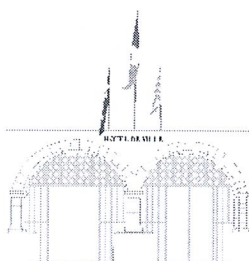
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire ;

Considérant que par décision du Maire en date du 1^{er} décembre 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique, concernant la **Création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la Ville de Perpignan – Rue Foch, lot n°13 – Electricité**, a été conclu avec la Société **ABADIE ET FILS (AGELEC)**, Mas de la Garrigue Sud - 1, rue Pierre Magnol, 66600 Rivesaltes, pour un montant de 140 211,59 € HT et un délai d'exécution de 55 jours ouvrés.

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'appel d'offres du 14 décembre 2022 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

Considérant que suite à l'avancement des travaux, des modifications se sont avérées nécessaires :

- Rajout de prises complémentaires murales et au sol, rajout de RJ45 et rajout de luminaires à la demande des futurs locataires, ce qui engendre également des câblages complémentaires et des modifications d'armoire avec l'ajout de protection 16A et ajout différentiel 32A mono 30MA.



Considérant que le coût de ces modifications s'élève à 11 499.42 € HT soit une plus-value de 8.20 % portant le montant du marché à 151 711.01 € HT après cet acte modificatif n°1. Le délai d'exécution est augmenté de 20 jours ouvrés supplémentaires.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Marché initial du marché	Acte modificatif n°1	Marché après l'acte modificatif n°1	% Augmentation
140 211,59 € HT	11 499.42 € HT	151 711.01 € HT	+ 8.20 %

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 13 du marché 2021-140 avec la Société **ABADIE ET FILS (AGELEC)**, Mas de la Garrigue Sud - 1, rue Pierre Magnol, 66600 Rivesaltes, d'un montant de 11 499.42 € HT, soit une plus-value de 8.20% du montant initial et qui porte le montant total du lot 13 à 151 711.01 € HT. De plus le délai d'exécution prévu initialement à 55 jours ouvrés est augmenté de 20 jours ouvrés supplémentaires par cet acte modificatif n° 1.

ARTICLE 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 20 JAN. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230120-167854-AU-1-1

Accusé reçu le : 20 JAN. 2023

Affiché le : 20 JAN. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

